

FNEC FP



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Académie de Grenoble

Grenoble, le 16 septembre 2013

A l'attention de monsieur le recteur de l'académie de Grenoble.

Monsieur le recteur,

Vos services ont envoyé à tous les membres du CHS-CT départemental de l'Isère une invitation à réunir le 3 octobre un groupe de travail intitulé « réflexion sur le métier de directeur d'école ».

La FNEC-FP-FO souhaite que vous preniez les dispositions qui s'imposent afin d'annuler cette réunion.

En effet, dans le courriel du 10 septembre adressé par les services de la DSDEN de l'Isère à tous les membres du CHS-CT, il apparaît que ce groupe de travail aurait été "décidé" en séance du CHS-CT, ce qui est impossible, la décision de créer un groupe de travail relevant des prérogatives des DASEN et des recteurs.

Les CHS-CT ne peuvent pas non plus "acter" la répartition des membres de ces groupes de travail informels, ce sont les DASEN ou les recteurs qui en décident, le cas échéant en discussion avec les syndicats.

Par ailleurs, et quelles que soient ses responsabilités, en aucun cas un représentant syndical ne peut décider de leur composition.

Enfin, le "métier de directeur d'école" n'existe pas, la fonction assurée par les enseignants directeurs d'école étant toujours définie par le décret de 1989 modifié en 2002 pour l'ensemble du territoire national, il est évidemment impossible de constituer un groupe de travail départemental pour en discuter. De plus, que des collègues directeurs d'école soient associés sur leur temps de travail apparaît anti-statutaire.

J'ajoute que les CHS-CT ont pour rôle de veiller au respect des textes réglementaires dans son champ de compétence, défini par le décret de 1982 modifié en 2010, et qu'en l'absence de nouveaux textes introduisant des modifications susceptibles de changer l'organisation des services ou les tâches des personnels, les CHS-CT n'ont pas à être consultés.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre requête et, dans l'attente de votre décision, vous prie de croire, monsieur le recteur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour la FNEC-FP-FO,

Le secrétaire départemental
Philippe BEAUFORT

Copie à madame la directrice académique des services départementaux de l'Isère

NB : je profite de ce courrier pour protester contre la disparition de la page 'CHS-CT' du site internet de la DSDEN de l'Isère, la non transmission des derniers compte-rendu aux personnels, et la non publication de la plaquette de présentation du CHS-CT départemental.